



Security Council

Distr.
GENERALE

S/15921

11 août 1983

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

AUG 17 1983

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 11 AOUT 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION
PERMANENTE DU SOUDAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un message de Son Excellence
M. Mohamed Mirghani Mubarak, ministre des affaires étrangères de la République
démocratique du Soudan :

"Dans une lettre datée du 5 août 1983 (document S/15912), le colonel
Muammar Qaddafi de la Jamahirya arabe libyenne a cité mon pays à propos de
prétendues menaces à la paix et à la sécurité de son pays. Il semblait se
référer aux exercices d'entraînement exécutés conjointement par les forces
militaires du Soudan et des Etats-Unis.

Je voudrais vous informer, en même temps que les autres membres du
Conseil de sécurité, que l'organisation de ces exercices correspond à un droit
souverain conforme au droit international, à la Charte des Nations Unies et
aux autres instruments internationaux et régionaux. Ces exercices
d'entraînement ne constituent de menace pour aucun pays et ce n'est d'ailleurs
pas leur objectif. Il s'agit d'exercices réguliers qui sont prévus et
annoncés bien à l'avance. Leur seul objectif est d'améliorer les capacités de
défense des forces armées populaires du Soudan.

Le colonel Qaddafi déclare dans sa lettre qu'il n'a pas qualité pour
parler au nom des quatre pays mentionnés dans sa lettre. J'ai le regret de
noter que non seulement il s'arroge le droit de le faire, mais que, de toute
évidence, il s'immisce dans les affaires intérieures de ces pays, y compris du
mien, en violant leur droit souverain d'administrer leurs affaires comme ils
l'entendent.

Le Gouvernement de la République démocratique du Soudan considère que la lettre du colonel Qaddafi constitue une interprétation délibérément fautive de la nature et du but des exercices d'entraînement exécutés conjointement par les forces armées des Etats-Unis et du Soudan. Il ne fait aucun doute que nous assistons à une tentative futile de détourner l'attention du Conseil de l'examen en cours de la plainte du Tchad à propos de la récente agression de la Libye contre ce pays".

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Elfaki Abdalla ELFAKI